

MESSAGE 2014-DIAF-130
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de loi relative à
la Journée du bilinguisme

11 novembre 2014

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi relative à la Journée du bilinguisme. Le présent message comprend les chapitres suivants :

1	Contexte	1
2	Actions récentes dans le domaine du bilinguisme	2
2.1	<i>A l'Etat de Fribourg</i>	2
2.2	<i>Dans le secteur de la formation</i>	3
2.3	<i>Aides fédérales</i>	3
2.4	<i>Dans le secteur de la culture</i>	4
2.5	<i>Dans le secteur des médias</i>	5
3	Mesures et propositions	6
3.1	<i>Création d'une Journée du bilinguisme</i>	6
3.2	<i>Soutien aux initiatives existantes</i>	8
4	Propositions d'actions et d'activités	8
4.1	<i>Activités pour les élèves des écoles primaires et des cycles d'orientation</i>	8
4.2	<i>Activités dans les secteurs culturel et sportif</i>	8
4.3	<i>Activités dans les communes</i>	9
4.4	<i>Fonds du bilinguisme</i>	9
5	Incidence financière pour l'Etat et les communes	9
6	Développement durable	9
7	Conclusion	9

1 Contexte

Par motion populaire munie de 316 signatures valables¹, le Conseil des jeunes du canton de Fribourg demande au Gouvernement de présenter au Grand Conseil un projet pour l'introduction d'une Journée du bilinguisme dans le canton. Le texte se fonderait sur l'article 6 al. 4 de la Constitution fribourgeoise qui encourage explicitement le bilinguisme : «L'Etat favorise la compréhension, la bonne entente et les échanges entre les communautés linguistiques cantonales. Il encourage le bilinguisme.»

¹ Déposée et développée le 26 juillet 2011, BGC p. 1086; réponse du Conseil d'Etat le 27 mars 2012, BGC p. 1076. Acceptée par le Grand Conseil le 3 mai 2012 par 85 voix sans opposition ni abstention, BGC pp. 968-970.

La motion populaire «Pour l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg» propose d'instaurer une journée par année, avec des activités centrées sur la langue partenaire. Les projets et animations se dérouleraient dans les écoles primaires, secondaires, les collèges ou encore les écoles professionnelles «afin de sensibiliser spécialement les jeunes du canton». Les motionnaires souhaitent que cette journée concerne également les adultes, par le biais des institutions officielles, l'administration publique, les médias du canton, les cinémas et les théâtres. De plus, les motionnaires veulent que l'Etat organise une soirée informative ou une courte formation de langue, afin d'inviter les élèves et les adultes à découvrir la seconde langue du canton, et qu'un concours d'idées ou d'actions ayant pour thème le bilinguisme soit organisé par l'Etat. Le Conseil des jeunes souligne encore que «la valeur de cette journée resterait bien entendu symbolique».

En vue de rédiger le message du Conseil d'Etat, un groupe de travail (GT) a été mis sur pied. Il était composé de personnes issues d'associations (Murten Morat Bilingue et Forum des langues partenaires de Fribourg) ainsi que des médias (rédacteur en chef de Radio Fribourg/Freiburg). Le Conseil des jeunes du canton de Fribourg était représenté par son président. Par ailleurs, quatre Directions étaient représentées (DICS, DEE, DFIN et DIAF) au sein du GT. En plus d'établir un tableau des actions récentes entreprises dans le secteur du bilinguisme, ces personnes ont fait diverses propositions d'actions à réaliser ces prochaines années.

2 Actions récentes dans le domaine du bilinguisme

2.1 A l'Etat de Fribourg

L'Etat de Fribourg poursuit ses efforts en vue d'améliorer la compétence de la population et des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat dans la langue partenaire. Les administré-e-s qui s'adressent à une autorité dont la compétence s'étend à l'ensemble du canton peuvent le faire dans la langue officielle de leur choix (article 17 de la Constitution cantonale).

Dans les Directions de l'Etat, chacun peut s'exprimer dans sa langue maternelle et les séances peuvent se dérouler dans les deux langues officielles. En 2012 et 2013, des ateliers de langue ont été organisés aussi bien pour le personnel que pour les apprentis travaillant dans les différents secteurs de l'administration cantonale. Le Service du personnel et d'organisation organise en outre, en collaboration avec la Haute Ecole de gestion (HEG), une formation «Tandem» destinée aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Cette méthode pédagogique est basée sur la réciprocité. Deux personnes – l'une francophone, l'autre germanophone – s'enseignent leur langue maternelle lors de rencontres régulières dans le but d'enrichir leur vocabulaire professionnel oral. La durée de la formation se fait sur vingt semaines, avec une rencontre de deux périodes par semaine.

Un cours intitulé «Mieux comprendre, respecter et valoriser le bilinguisme et la diversité linguistique» dans l'administration cantonale a été proposé pour la première fois en 2012 dans le programme de formation continue, coordonné par la Haute Ecole de gestion de Fribourg. Ce cours a à nouveau été proposé en 2013 et 2014. La gestion du plurilinguisme dans l'activité des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg est caractérisée par des normes, pratiques, instruments et comportements qui sont souvent peu formalisés, peu conscients et sujets à des évolutions. La formation vise d'abord à renforcer la prise de conscience par rapport à la présence de deux langues au sein de l'environnement de travail et au sein de la «clientèle» – qu'il s'agisse de collaborateurs ou collaboratrices de l'Etat ou des administré-e-s.

2.2 Dans le secteur de la formation

L'école fribourgeoise a toujours placé l'apprentissage de la langue partenaire au cœur de ses priorités. Les élèves fribourgeois étudient la deuxième langue dès la 3^e année primaire et les plus jeunes y sont progressivement sensibilisés à partir de l'école enfantine, grâce à des activités d'éveil et d'ouverture aux langues étrangères.

Le Conseil d'Etat a renforcé ses efforts en matière d'apprentissage des langues en présentant en 2010² le Concept cantonal de l'enseignement des langues, à tous les niveaux de l'école obligatoire, avec des prolongements vers le gymnase et la formation professionnelle. L'ambition est de saisir toutes les opportunités d'apprendre durant et après la scolarité obligatoire. Ce concept en neuf propositions poursuit l'objectif de l'acquisition d'une langue partenaire – ou étrangère – utile, utilisable et utilisée.

S'appuyant sur la réalité vécue dans les écoles fribourgeoises, le Concept cantonal comprend notamment les objectifs suivants : développement des échanges scolaires, de la dixième année linguistique, conduite de projets linguistiques visant l'intégration de séquences d'enseignement en utilisant les deux langues, instauration de classes bilingues à l'échelle du CO.

Les collèges cantonaux délivrent des certificats de maturité bilingue. Les écoles professionnelles ont, elles aussi, depuis longtemps des filières de formation bilingue notamment dans les classes de maturité professionnelle. La méthode pédagogique Tandem existe pour les apprentis qui se destinent à travailler dans la vente.

L'Université de Fribourg est par ailleurs la seule université bilingue de Suisse.

La direction de l'Ecole des métiers veut développer une troisième filière en informatique bilingue (F/D) ou en allemand, mais les ressources nécessaires pour la réaliser sont toutefois importantes (création de 8,5 emplois EPT).

De son côté, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG), a constitué en mars 2012 un groupe de travail qui s'investit dans la promotion du bilinguisme. L'IAG organise un parcours linguistique Tandem, avec une série d'entretien de dix heures. Un autre objectif est la mise sur pied d'un Concept du bilinguisme, qui sera intégré dans le système de management de qualité ISO 9001. A terme, l'IAG souhaite également que la part de l'allemand à l'Ecole supérieure technique agroalimentaire – qui est une formation bilingue – passe de 25 % à 40 %.

2.3 Aides fédérales

La loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques du 5 octobre 2007 (Loi sur les langues, LLC ; RS 441.1) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Son ordonnance du 4 juin 2010 (OLang ; RS 441.11), entrée elle en vigueur le 1^{er} juillet 2010, prévoit des aides financières pour les cantons plurilingues, pour exécuter leurs tâches particulières (travaux de traduction, perfectionnement linguistique du personnel cantonal, sensibilisation du public au plurilinguisme), ainsi que dans le domaine de la formation (achat de matériel didactique, perfectionnement linguistique des enseignants, promotion de l'apprentissage d'une langue nationale par un enseignement bilingue, etc...).

Des montants de 185 000 francs, de 370 000 francs, de 390 000 francs, de 420 000 francs et de 385 000 francs ont été versés au canton de Fribourg pour les années 2010, 2011, 2012, 2013

² Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil date du 6 septembre 2010: http://www.fr.ch/publ/files/pdf23/2007-11_206_rapport.pdf

respectivement 2014, plus spécialement pour l'encouragement de l'apprentissage des langues officielles du canton de Fribourg et pour des projets de l'administration.

Ces subventions ont ainsi permis de renforcer les activités des services de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire, de même que des Hautes Ecoles spécialisées, de l'Université de Fribourg et de la Haute Ecole pédagogique. Elles ont également servi à promouvoir le bilinguisme à tous les niveaux dans les différents établissements de formation ainsi que la formation continue dans l'apprentissage de la langue partenaire, en particulier pour le personnel de l'Hôpital fribourgeois. Elles ont en plus permis à la Chancellerie d'Etat d'étendre ses travaux de terminologie et d'offrir désormais des traductions de l'allemand vers le français aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Un montant de 15 000 francs a par ailleurs déjà été demandé, et accordé par l'OFC, pour organiser une Journée du bilinguisme.

2.4 Dans le secteur de la culture

Dans le canton, de nombreuses associations soutiennent des initiatives faisant la part belle au bilinguisme et à des actions culturelles bilingues. On peut notamment citer les organisations suivantes.

2.4.1 Les associations Murten Morat Bilingue et Forum des langues partenaires de Fribourg

Les associations Murten Morat Bilingue (www.morat-bilingue.ch) et Forum des langues partenaires de Fribourg (FLPF) ont pour objectif de renforcer les liens entre les communautés francophones et germanophones dans le canton de Fribourg, dans la capitale cantonale et son agglomération, ainsi que dans le district du Lac et, plus spécialement, dans la région de Morat. Elles mettent à disposition une plate-forme d'échange afin de prendre en compte les préoccupations et intérêts des deux cultures. Ces associations s'engagent ainsi dans l'organisation de conférences et d'autres activités, telles que des pièces de théâtre.

2.4.2 La Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft (DFAG)

Fondée en 1959, la DFAG s'engage à promouvoir l'allemand standard et les dialectes alémaniques, à promouvoir le bilinguisme et l'entente entre les communautés linguistiques et à veiller à l'application des droits linguistiques. Outre son prix du bilinguisme (voir infra, 2.4.5), la DFAG organise depuis 2005 un concours de lecture à haute voix en collaboration avec la DICS.

2.4.3 Le Comic-Festival BD Bilingue

Le Festival BD Bilingue est une démarche culturelle célébrant le neuvième art et le bilinguisme dans la bande dessinée. La première édition du festival a eu lieu du 4 au 6 novembre 2009 au château de Münchenwiler, près de Morat, et a attiré des visiteurs de tous âges. La seconde édition, du 18 au 20 octobre 2013, a elle aussi eu un large écho médiatique ainsi qu'auprès des éditeurs et des organisateurs d'autres festivals de BD. Le nombre de visiteurs, en-deçà des attentes (environ 550 personnes, contre 2 000 attendus) a incité les organisateurs à réexaminer les dates de la manifestation pour la prochaine édition, prévue en 2015. Cette manifestation est mise sur pied par l'Association Comic-Festival BD Bilingue, sise à Morat. Le festival doit être une porte d'entrée pour atteindre les catégories de la population n'étant habituellement pas sensibilisées au plurilinguisme, mais qui le découvrent grâce au vecteur de la bande dessinée.

2.4.4 Le Rendez-vous bilingue Fribourg-Freiburg

Le Rendez-vous bilingue Fribourg-Freiburg, qui a lieu traditionnellement depuis 2009 sur la place Georges-Python, à Fribourg, est une rencontre conviviale «grand public», qui privilégie les contacts directs et le dialogue entre les personnes, groupements et institutions intéressés au bilinguisme. Au-delà de l'organisation d'ateliers thématiques académiques ou politiques, les organisateurs proposent un cadre informel favorisant des moments de détente dans le but d'intéresser un maximum de personnes (des jeunes, des enfants et des familles) à la diversité des langues et au bilinguisme. La manifestation propose des concerts gratuits et une diffusion sur les ondes de Radio Fribourg/Freiburg afin de mettre en avant le bilinguisme fribourgeois et ses dimensions multiples.

Réalisée par le comité d'organisation du Rendez-vous bilingue Fribourg-Freiburg et le FLPF, cette manifestation a pour but de proposer une plate-forme d'échange et d'information. Cela permet de réunir les acteurs qui veulent renforcer la coopération et les échanges entre les communautés linguistiques, entre les institutions et organes de l'Etat, d'une part, et la société civile et le monde associatif de l'autre.

De nombreuses associations participent à la rencontre biennale dont l'Association pour la promotion du bilinguisme Murten Morat Bilingue et la Deutschfreiburgische Arbeitsgemeinschaft. Y prennent part des instituts de formation et des Hautes écoles (Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Haute Ecole de gestion, Haute Ecole de santé, Haute Ecole pédagogique, Université, Coordination des échanges linguistiques), les bibliothèques de la ville de Fribourg, des associations de jeunes et de quartiers, les deux festivals de BD (Belfaux et BD Bilingue) ainsi que d'autres associations comme «Wier Seisler» ou les patoisants gruériens.

2.4.5 Prix bilingues

Deux associations œuvrent dans le canton de Fribourg pour le rapprochement entre les deux cultures par le biais de prix du bilinguisme. La DFAG décerne ainsi un prix du bilinguisme depuis 1999, après avoir décerné un prix culturel entre 1963 et 2008. L'Association Murten Morat bilingue décerne quant à elle un prix annuel pour la promotion du bilinguisme depuis 2011.

2.4.6 Festival de films et salles de cinéma

Des manifestations, comme le Festival international de films de Fribourg (FIFF), consentent de gros efforts auprès des jeunes du canton de Fribourg. Planète Cinéma, le programme scolaire du FIFF, offre aux écoles du degré primaire et aux écoles supérieures l'occasion de découvrir la diversité de la culture cinématographique internationale et d'acquérir des compétences d'analyse de l'image. Ce programme prévoit ainsi une présentation du film avant la projection et une lecture des sous-titres (en français ou allemand) si les élèves ne sont pas encore aptes à suivre un film sous-titré. Par ailleurs, une grande partie des films projetés dans le cadre du FIFF sont sous-titrés notamment en allemand et en français.

2.5 Dans le secteur des médias

Ces dernières années, les médias ont aussi développé des projets en lien avec la langue partenaire. Des journaux et la radio du canton ont ainsi des projets ou ont pris des initiatives allant dans ce sens.

2.5.1 Médias électroniques

A Radio Fribourg/Freiburg, le bilinguisme se vit au quotidien, avec pour règle essentielle que chacun/e doit pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle et obtenir des informations dans sa

langue de travail. La rédaction étant bilingue, la séance quotidienne est menée le lundi, mercredi et vendredi en français ; le mardi et jeudi en allemand. Les journalistes francophones et alémaniques travaillent dans un même espace, ce qui favorise les échanges, surtout lorsqu'un même sujet est traité à l'antenne dans les deux langues.

S'il y a deux chaînes radiophoniques distinctes, il arrive que RadioFr réalise des émissions bilingues simultanément sur la fréquence francophone et alémanique. Cette démarche a cependant ses limites, dans la mesure où les auditeurs ne veulent pas un cours de langue, mais écouter un programme dans leur langue. Lors des élections fédérales en 2007, l'émetteur cantonal a ainsi fait un débat bilingue au Conseil national durant deux heures. L'exercice bilingue ne doit cependant pas être trop fréquent, ni trop long (au maximum 15 minutes), au risque de perdre des auditeurs. La radio a d'ailleurs estimé que cet exercice était fastidieux et n'a pas renouvelé l'expérience.

Depuis mars 1999, *TeleBielingue*, dont le bassin de diffusion comprend la région moratoise, diffuse tous les soirs à partir de 19 heures un programme d'une heure : une demi-heure en allemand (chaque fois à l'heure pleine) une demi-heure en français (chaque fois à la demie).

2.5.2 Presse écrite

Le quotidien alémanique *Freiburger Nachrichten (FN)* publie régulièrement des articles en français dans ses colonnes en lien avec le bilinguisme. Il y a par ailleurs une collaboration entre *La Liberté* et les *FN* en ce qui concerne la reprise d'informations originales de l'une ou l'autre publication, avec, à chaque fois, la référence au journal qui a sorti et développé la nouvelle.

Le Lac est un mensuel bilingue qui couvre l'actualité autour du lac de Morat. Les articles sont rédigés dans les deux langues. Parfois, dans une des langues officielles du canton de Fribourg, avec un résumé dans l'autre idiome. Cette publication a ainsi été le premier lauréat du Prix Murten Morat Bilingue. Quant au *Murtenbieter*, le journal alémanique de la ville et de la région de Morat, il ouvre ses colonnes une fois par mois à l'Association pour la promotion du bilinguisme Murten Morat Bilingue. La chronique peut être rédigée en français ou en allemand, selon les vœux de la chroniqueuse ou du chroniqueur. L'expérience, qui a commencé en septembre 2012, a été reconduite jusqu'au printemps 2014.

3 Mesures et propositions

Le Conseil d'Etat constate que de nombreuses actions permettent déjà de faire vivre le bilinguisme dans le canton de Fribourg. La Journée du bilinguisme devrait en priorité donner une visibilité accrue à ces activités. L'objectif de la future Journée du bilinguisme ne doit pas être l'organisation artificielle de manifestations, mais bien la valorisation de celles déjà existantes dans le but d'inciter les Fribourgeoises et les Fribourgeois à y participer, voire à en développer de nouvelles. Les animations, actions et programmes mis sur pied doivent donner aux gens l'envie de se rencontrer, d'aller vers l'autre culture et d'essayer de mieux se comprendre. Elles reposent sur la participation volontaire des bénévoles et des associations, tous d'accord de s'engager dans l'organisation de projets et d'animations.

Le Conseil des jeunes du canton de Fribourg, à l'origine de la motion populaire, soutient les mesures, actions et propositions faites par le gouvernement. Il souhaite que la Journée du bilinguisme prenne son essor dans les meilleurs délais.

3.1 Création d'une Journée du bilinguisme

En vue de concrétiser la motion populaire du Conseil des jeunes, le gouvernement soutient la création d'une Journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg dont le but est de sensibiliser le

plus large public possible (jeunes en formation et gens sur leur place de travail et dans leurs loisirs) à la richesse et aux atouts du bilinguisme. La manifestation, qui doit être avant tout conviviale, repose sur la volonté de chacune et de chacun de s'ouvrir aux autres et de «jouer le jeu» du bilinguisme.

Cette manifestation aura en principe lieu dans le cadre de la Journée européenne des langues, qui a lieu chaque année le 26 septembre (<http://edl.ecml.at/Home/tabid/1455/language/fr-FR/Default.aspx>). Les objectifs de la Journée des langues sont de promouvoir la diversité linguistique et l'apprentissage des langues tout au long de la vie. Le Conseil d'Etat se réserve toutefois la possibilité de déplacer de quelques jours la journée du bilinguisme, par exemple pour éviter qu'elle ne tombe durant un week-end. La manifestation cantonale pourra bénéficier d'une grande visibilité par l'intermédiaire de la plate-forme internet existante de la Journée européenne des langues. Elle pourra aussi profiter de la synergie qui peut se dégager avec les autres manifestations suisses et étrangères (émulation).

Afin de mettre en avant le bilinguisme vivant, la Journée du bilinguisme devra avant tout jouer un rôle de vitrine de ce qui existe et de catalyseur d'initiatives associatives ou privées. Le Conseil d'Etat envisage notamment

- a) Mise en place et enrichissement de la rubrique «bilinguisme» du portail Internet de l'Etat

Une rubrique concernant le bilinguisme est en ligne sur le portail de l'Etat http://www.fr.ch/ww/fr/pub/autres_liens/bilinguisme.cfm). Il convient de l'étoffer et de créer une plate-forme d'informations (sous forme de site web) recensant toutes les initiatives dans le canton de Fribourg en lien avec la langue partenaire. Cette plate-forme sera gérée par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, en collaboration avec la Chancellerie d'Etat. Elle utilisera les outils des médias sociaux et sera le canal privilégié de la manifestation sur le bilinguisme.

Cette plate-forme d'information complète la présentation des activités dans les classes et les écoles fribourgeoises, signalées sur le site www.educanet2.ch.

- b) Mise en place d'un concours d'idées

Avant la tenue de la Journée du bilinguisme, le canton de Fribourg lancera un concours invitant les associations et institutions à mettre sur pied des actions en lien avec le bilinguisme. L'idée est d'inciter à mettre sur pied des activités sociales, sportives et culturelles qui promeuvent la découverte de la langue partenaire. Les associations et institutions intéressées devront s'annoncer auprès de l'Etat. Ce concours, dont le règlement est encore à rédiger, pourrait être doté d'un ou plusieurs prix, financé(s) via les aides fédérales au plurilinguisme (voir 2.3).

- c) La tenue d'actions symboliques, au sein de l'administration ou par le Conseil d'Etat lui-même, afin de marquer l'importance de cette journée.

La Journée européenne des langues, organisée à une date fixe, présente l'inconvénient de tomber parfois un samedi ou un dimanche. Le Conseil d'Etat remarque toutefois que l'objectif de cette journée, offrir une vitrine aux actions existantes et catalyser les initiatives privées, est compatible avec une telle date. En effet, le 26 septembre seront mis en avant des projets ou des actions lancés précédemment, en cours, ou à venir ; le but de cette journée n'étant pas de cantonner le bilinguisme sur un jour, mais de manifester son importance tout au long de l'année.

3.2 Soutien aux initiatives existantes

Il est proposé de soutenir et d'encourager les initiatives des acteurs privés ou associatifs qui participent déjà dans de nombreux domaines à la promotion du bilinguisme à l'image de ce que le Rendez-vous bilingue Fribourg-Freiburg fait depuis 2009. La 3^e édition a eu lieu le 1^{er} juin 2013, avec comme invités le Forum du bilinguisme de Biemme ainsi qu'une plate-forme des associations du district du Lac présentant la configuration du bilinguisme régional. La journée a été agrémentée par des concerts de jeunes musiciennes et musiciens de la région. Comme les éditions précédentes, Radio Fribourg/Freiburg a assuré une couverture de certains événements.

Il y a par ailleurs la deuxième édition du Comic-Festival BD Bilingue, qui s'est déroulée du 18 au 20 octobre 2013, au château de Münchenwiler, avec au programme des débats publics sur le bilinguisme avec des auteurs, éditeurs, traducteurs et personnalités du monde politique, économique et culturel ainsi que des ateliers intitulés «bilinguisme et bande dessinée». Cette manifestation a le soutien pour la première fois de la Confédération dans le cadre des aides financières allouées par l'Office fédéral de la culture aux cantons plurilingues.

Il est essentiel que la Journée du bilinguisme n'entre pas en concurrence avec ces manifestations déjà bien implantées, et qui réunissent un public fidèle grâce à l'investissement de nombreux bénévoles. La Journée du bilinguisme pourrait être une nouvelle occasion de promouvoir ces manifestations. L'idée que l'une ou l'autre d'entre elles choisisse la date de la Journée du bilinguisme pour ses prochaines éditions est à examiner avec les organisateurs concernés.

4 Propositions d'actions et d'activités

Dans le cadre des réflexions menées par le Groupe de travail institué à l'occasion de la préparation de ce message, de nombreuses idées d'encouragement au bilinguisme ont été suggérées. Le présent message les recense ci-dessous, en encourageant les acteurs concernés à les examiner, et à s'en inspirer pour continuer à maintenir vivant et authentique le bilinguisme du canton de Fribourg.

4.1 Activités pour les élèves des écoles primaires et des cycles d'orientation

- > Activités culturelles bilingues (concerts, visites de musées ou de villes bilingues, séances de cinéma...)
- > Partenariats avec des classes de l'autre région linguistique (échanges de chants, de contes, d'histoires drôles, dans la langue partenaire, joutes sportives...)
- > Découverte de l'autre région linguistique au travers des médias (lecture en classe des *Freiburger Nachrichten* par les francophones, de *La Liberté* et *La Gruyère* par les germanophones, rencontre avec un habitant de la région, mais parlant la langue partenaire, pour aborder la question de l'intégration, menu traditionnel de l'autre région linguistique,...)

Il serait important d'annoncer toutes les activités réalisées dans les classes et les écoles dans le cadre d'une telle journée sur le site [www.educanet².ch](http://www.educanet2.ch), le serveur suisse de l'éducation.

4.2 Activités dans les secteurs culturel et sportif

Les salles et lieux culturels ainsi que les clubs sportifs du canton de Fribourg sont invités à mettre sur pied des concerts, des pièces de théâtre et des activités sportives encourageant le bilinguisme et la compréhension entre les communautés linguistiques. Certaines activités – déjà existantes – peuvent avoir lieu dans le cadre de la Journée du bilinguisme.

4.3 Activités dans les communes

Les communes du canton – aussi bien celles qui sont sur la frontière des langues que les autres – sont invitées à organiser des programmes et des animations qui favorisent le bilinguisme et la compréhension entre les différentes communautés linguistiques existantes. Ces activités peuvent être culturelles, gastronomiques ou sportives. L'idée est que le plus grand nombre de gens (adultes, enfants faisant partie de clubs et d'associations) puissent être intéressés aux projets communaux et y prennent part en tant qu'organisateur ou participants.

4.4 Fonds du bilinguisme

Dans le cadre du 500^e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, un fonds avait été créé en 1981 en vue d'encourager les échanges linguistiques pour les élèves fribourgeois. Cette initiative a été à l'origine de la création du Bureau de coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg qui fonctionne depuis 1983.

Un tel fonds pourrait aussi être créé afin de favoriser le bilinguisme et la compréhension entre les communautés linguistiques du canton de Fribourg dans une perspective plus large, dépassant le secteur de la formation. Dans un premier temps, la création de ce fonds pourrait constituer un signe fort en faveur du bilinguisme. Son alimentation devrait ensuite être examinée, en tenant compte à la fois de la situation financière du canton et des besoins constatés, par exemple lors des premières éditions de la Journée du bilinguisme notamment.

5 Incidence financière pour l'Etat et les communes

Le Conseil d'Etat rappelle que lorsque le Conseil des jeunes a lancé sa motion populaire il a voulu donner à la Journée du bilinguisme un caractère «symbolique». Les mesures proposées ne devraient ainsi, en principe, pas avoir d'incidence financière pour l'Etat et les communes. Si elles devaient malgré tout en avoir, ces incidences seraient très limitées. En outre, le cas échéant, le Conseil d'Etat veillerait à utiliser de manière optimale les moyens financiers mis à disposition, notamment par l'Office fédéral de la culture. Il rappelle qu'un montant de 15 000 francs a d'ores et déjà été accordé par l'OFC pour l'organisation d'une Journée du bilinguisme.

6 Développement durable

Le développement durable consiste à répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Il désigne, en d'autres termes, une qualité de vie meilleure pour tous, pour les générations actuelles et futures.

Du point de vue sociétal du développement durable, le présent projet valorise les bonnes relations entre les communautés linguistiques cantonales et entend favoriser, dans une perspective à long terme, la compréhension entre celles-ci.

Le présent projet est ainsi conçu dans l'optique du respect des principes du développement durable.

7 Conclusion

Nous vous invitons à adopter ce projet de loi.